

108	Rapport de gestion du Groupe et de Pujoulat S.A.
108	Groupe
110	POUJOLAT S.A.
122	Résultats financiers des 5 derniers exercices
123	Groupe Pujoulat - Comptes consolidés
100	Compte de résultat consolidé
100	État de la situation financière consolidée
100	Tableau des flux de trésorerie consolidés
100	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
100	État du résultat global
100	Notes annexes aux états financiers consolidés
100	Pujoulat S.A. - Comptes sociaux
100	Compte de résultat
100	Bilan
100	Annexe des comptes sociaux
100	Tableau des filiales et participations
100	Rapport du Conseil de Surveillance
100	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
100	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
100	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
100	Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 14 juin 2013

ACTIONS POUJOULAT

En euros

Poujoulat shares

In euros

RÉSULTAT NET * PAR ACTION

Net profit per share

3,15€

* de la Société
of the Company

DIVIDENDE PAR ACTION

Dividend per share

0,72€

COURS DE L'ACTION

Share price (10/07/2014)

46,32€

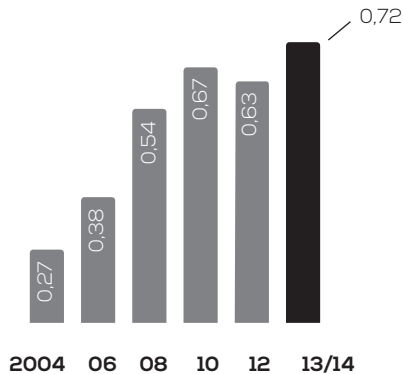
VALEUR BOURSIÈRE

Market value

90 740 880€

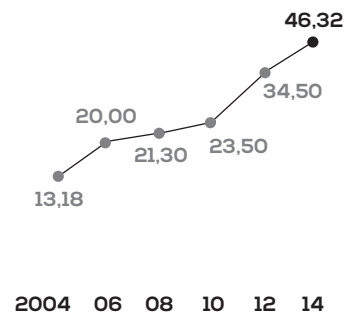
DIVIDENDE PAR ACTION

Dividend by share



COURS DE L'ACTION

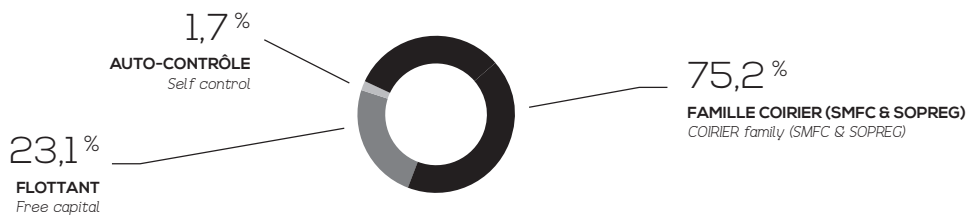
Share price



105

RÉPARTITION DU CAPITAL DE POUJOULAT S.A.

Allocation of Poujoulat S.A. capital



MESSAGE DU PRÉSIDENT

du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,
Chers partenaires,

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement et a beaucoup échangé avec le Directoire ainsi que les représentants du personnel.

Nous constatons comme l'année dernière une transformation rapide de nos marchés et du paysage énergétique mondial. Cette transformation est accentuée par les variations de prix des énergies, l'évolution réglementaire et les préoccupations environnementales.

La construction ne s'est toujours pas redressée et ne donne malheureusement pas de signe immédiat de reprise.

A contrario, la rénovation progresse tout particulièrement dans le domaine énergétique. Le potentiel y est gigantesque à condition que les financements soient disponibles. Quant aux énergies renouvelables, et en particulier le bois, elles s'affirment un peu plus tous les jours et deviennent incontournables.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir des performances du groupe Pujoulat. Les équipes ont fait de bons choix en investissant dans l'efficacité énergétique, la production de bois énergie et le développement à l'international. L'acquisition de la société VL STAAL est à ce titre exemplaire.

La bonne résistance des marges et la gestion rigoureuse des charges ont compensé les coûts induits par les forts investissements réalisés lors de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance renouvelle donc sa confiance au Directoire et l'incite à poursuivre sa stratégie volontariste et tournée vers le long terme. Elle encourage également le Directoire à veiller au maintien des grands équilibres, et notamment à privilégier l'autofinancement et la défense des marges pour renforcer la solidité et la capacité d'investissement du groupe Pujoulat.

Le Conseil de Surveillance souhaite adresser ses remerciements à tous les partenaires du Groupe, qu'ils soient clients, salariés, fournisseurs et financiers pour leur contribution à son développement et à son succès.

Poursuivons cette construction commune : elle est exemplaire, équilibrée, respectueuse et construite pour durer.

Yves COIRIER



RAPPORT DE GESTION

du Groupe et de POUJOLAT S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2013/2014, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Le Groupe poursuit également le développement de son activité « Bois énergie » par le négoce et la transformation de combustibles. Le 7 janvier 2013, POUJOLAT S.A. a acquis la société VL STAAL (Danemark), leader européen des cheminées industrielles notamment de grande taille. Cette Société saine et performante complète idéalement le segment « cheminées industrielles » du Groupe. Le nouvel ensemble représente désormais 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Le paragraphe « 8. Informations pro forma » apporte des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé 2013/2014 en hausse de 44,5 % s'inscrit à 273 447 milliers d'euros comparé à 189 277 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

La part à l'export a doublé et représente près de 19 % du chiffre d'affaires total.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
	15 mois	12 mois
PAYS SCANDINAVES	14 865	319
ALLEMAGNE	12 201	6 170
BELGIQUE	8 235	6 698
ROYAUME-UNI	7 786	4 838
SUISSE	2 125	993
PAYS-BAS	1 804	1 611
TURQUIE	1 259	1 086
POLOGNE	1 194	1 235
ITALIE	143	160
AUTRES PAYS UE	1 454	573
AUTRES PAYS HORS UE	395	252
TOTAL	51 461	23 935

Le résultat opérationnel courant ressort à 16 471 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 10 709 milliers d'euros pour 2012.

Le résultat opérationnel s'élève à 16 401 milliers d'euros comparé à 10 729 milliers d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe ressort à 9 809 milliers d'euros pour l'exercice (6 157 milliers d'euros pour 2012) et représente 3,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 202 838 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 179 585 milliers d'euros en 2012.

L'actif non courant net se situe à 87 636 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 66 870 milliers d'euros en 2012.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	634
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	716
• Bâtiments et agencements	5 702
• Matériels et outillages	9 573
• Autres immobilisations corporelles	930
Total	17 555

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les éléments suivants :

- un ensemble immobilier destiné à la logistique sur le site de Niort,
- des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel,
- la mise en service de l'unité de production BOIS-FACTORY 42.

POUJOLAT a, par ailleurs, acquis la société VL STAAL.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2014

Sociétés intégrées globalement :

POUJOLAT S.A., Société mère	France
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France
4. S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas
7. S.A.S. BEIRENS	France
8. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne
9. POUJOLAT BACA	Turquie
10. S.A.S. EURO ÉNERGIES	France
11. POUJOLAT GmbH	Allemagne
12. S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France
13. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France
14. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France
15. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France
16. S.A.S. MCC2I FRANCE	France
17. VL STAAL a/s	Danemark

Variation de l'exercice :

Acquisition de la société VL STAAL (Danemark), détenue à 100 % par POUJOLAT S.A.

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe POUJOLAT a sensiblement progressé malgré une conjoncture défavorable dans le secteur de la construction, tout particulièrement dans le neuf. Ses parts de marché se sont renforcées grâce à l'innovation, au développement du bois énergie et à l'efficacité énergétique. Par ailleurs, l'acquisition de la société VL STAAL, début 2013, a permis de renforcer les positions du Groupe dans le marché de la cheminée industrielle.

Les marges se sont bien maintenues malgré une concurrence accrue sur le marché et l'inflation du prix des énergies. Les investissements dédiés à l'efficacité, à la qualité et au service ont été poursuivis afin de renforcer la compétitivité du Groupe. Malgré un niveau d'investissement très élevé, le niveau d'endettement à long terme du Groupe est bien maîtrisé et représente environ 50 % des fonds propres. La situation financière du Groupe est donc très solide et permet de faire face à une conjoncture économique qui restera difficile dans les 18 mois à venir.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 049 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES

- La société WESTAFLEX BÂTIMENT prévoit une légère augmentation de son chiffre d'affaires et un résultat stable.
- La société TÔLERIE FORÉZIENNE prévoit une augmentation de son activité d'environ 5 % et le maintien de son niveau de résultat actuel.
- La société SOLAIRES-ÉNERGIES est mise en sommeil en attente d'une clarification du marché du solaire photovoltaïque.
- La société POUJOLAT BELUX prévoit une légère croissance de son activité et une rentabilité nette satisfaisante.
- La société POUJOLAT BV prévoit une croissance significative et un résultat équilibré.
- La société POUJOLAT UK prévoit une progression de ses activités de l'ordre de 10 % et un résultat net positif.
- La société POUJOLAT Sp. z o.o. prévoit une croissance de son activité d'environ 20 % et devrait retrouver un résultat proche de l'équilibre.
- La société POUJOLAT BACA prévoit une progression de son activité et une nette amélioration de son résultat d'exploitation.
- La société POUJOLAT GmbH prévoit une croissance d'environ 5 % et un résultat à l'équilibre.
- La société EURO ÉNERGIES anticipe une augmentation significative de son activité et un résultat en progression.
- La société BOIS-FACTORY 36 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.

- La société BOIS-FACTORY 42 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 70 prévoit une augmentation de son volume d'activité et un résultat à l'équilibre hors effets liés à l'investissement prévu dans le nouveau site de production.
- La société BEIRENS prévoit une croissance de ses activités d'environ 5 % et le maintien de son niveau de rentabilité.
- La société MCC2I France prévoit une croissance de son activité d'environ 20 % et un résultat équilibré.
- La société VL STAAL prévoit une croissance d'environ 10 % et le maintien de son niveau de rentabilité.

6. LES NORMES IFRS

A. CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés disposant d'instruments cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne ont l'obligation d'établir leurs états financiers consolidés, à compter du 1^{er} janvier 2005, en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005, adoptées par l'Union Européenne.

Après avoir été cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext.

Les états financiers consolidés clos le 31 mars 2014 et les comptes comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2012 du Groupe formé par POUJOLAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoires au 31 mars 2014 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOLAT.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

B. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOLAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultats consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014.

7. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

8. INFORMATIONS PRO FORMA

A. INFORMATIONS LIÉES AU CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE

Compte tenu du changement de date de clôture, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires	221 684
Résultat opérationnel	13 915
Résultat net	8 106

B. INFORMATIONS LIÉES À LA VARIATION DE PÉRIMÈTRE

La société VL STAAL (Danemark) a intégré le groupe POUJOULAT le 7 janvier 2013. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la Société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe et que la transaction a eu lieu en début d'exercice. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de la société VL STAAL de manière isolée, correspondant à la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014 :

(En milliers d'euros)	15 mois
Chiffre d'affaires	20 831
Résultat opérationnel	1 671
Résultat net	1 297

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOULAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre des modifications apportées dans le traitement des actifs par les règlements du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004, applicables pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, la Société a fait l'application de la méthode dite « rétrospective » pour réviser les plans d'amortissement. Seuls les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition.

Il est rappelé que la date de clôture d'exercice a été modifiée et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Les principaux agrégats comptables de POUJOULAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires	131 329
Résultat courant	8 404
Résultat net	5 265

Sur l'exercice de 15 mois, le chiffre d'affaires net ressort à 162 210 milliers d'euros contre 127 430 milliers d'euros en 2012, et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	18	Distribution spécialisée	76
Conduits à double paroi isolé	55	Constructeurs et installateurs	11
Conduits à simple paroi			
et conduits flexibles	22	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	5	Exportations	6
TOTAL	100	TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation passe de 6 493 milliers d'euros en 2012 à 9 307 milliers d'euros au 31 mars 2014, et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
ROYAUME-UNI	3 149	2 179
BELGIQUE	2 947	2 226
PAYS-BAS	875	577
IRLANDE	433	104
PAYS SCANDINAVES	412	319
ALLEMAGNE	294	103
POLOGNE	166	143
ESPAGNE	176	190
ITALIE	142	146
TURQUIE	126	118
AUTRES PAYS DE L'UE	127	98
AUTRES PAYS HORS UE	460	290
TOTAL	9 307	6 493

Le résultat d'exploitation s'élève à 10 518 milliers d'euros sur l'exercice contre 8 465 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à - 921 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, contre - 409 milliers d'euros en 2012.

Le résultat courant avant impôt est de 9 597 milliers d'euros contre 8 056 milliers d'euros en 2012.

Le résultat exceptionnel est de - 937 milliers d'euros contre - 697 milliers d'euros en 2012.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise est de 598 milliers d'euros (y compris forfait social pour 100 milliers d'euros) pour la période de 15 mois contre 567 milliers d'euros en 2012 (dont 95 milliers d'euros de forfait social).

L'intéressement ressort à 2 227 milliers d'euros pour la période de 15 mois contre 1 937 milliers d'euros en 2012.

L'impôt sur les bénéfices représente 1 882 milliers d'euros sur l'exercice contre 2 217 milliers d'euros en 2012.

Cette diminution provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 6 180 milliers d'euros contre 4 575 milliers d'euros en 2012.

L'effectif au 31 mars 2014 ressort à 755 salariés (240 employés et cadres, 458 ouvriers et 57 forces de vente) contre 746 au 31 décembre 2012.

Le total du bilan net ressort à 148 066 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 129 936 milliers d'euros en 2012. L'actif immobilisé net se situe à 73 759 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 54 596 milliers d'euros en 2012.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	570
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	19
• Bâtiments et agencements	4 740
• Matériels et outillages	5 755
• Autres immobilisations corporelles	643
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	13 341
• Augmentation autres immobilisations financières	5
TOTAL	25 073

Elles portent sur :

- un ensemble immobilier augmentant les capacités de stockage et d'expédition sur le site niortais,
- des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel ; une nouvelle chaîne de peinture est notamment en cours de construction,
- l'acquisition de la société VL STAAL le 7 janvier 2013.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres

- de POUJOLAT Sp. z o.o. à hauteur de 250 milliers d'euros,
- de POUJOLAT BACA à hauteur de 200 milliers d'euros,
- de SOLAIRES-ÉNERGIES à hauteur de 48 milliers d'euros.

L'actif net circulant ressort à 74 115 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 75 128 milliers d'euros en 2012.

Les stocks nets passent globalement de 21 280 milliers d'euros en 2012 à 25 153 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 30 014 milliers d'euros en 2012 à 21 779 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les autres créances passent de 10 633 milliers d'euros en 2012 à 10 674 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 65 013 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 59 511 milliers d'euros en 2012, et représentent près de 44 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 61 772 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 43 904 milliers d'euros en 2012.

Les autres dettes ressortent à 20 797 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 25 959 milliers d'euros en 2012.

Le total des dettes à plus d'un an représente 27 957 milliers d'euros soit 43 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont appréciés par comparaison sur les 12 derniers mois écoulés.

• S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention : 99,75 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	30 498	22 979	25 394
Résultat d'exploitation	1 916	1 458	1 552
Résultat financier	159	98	119
Résultat exceptionnel	(10)	29	(12)
Participation et impôt	718	608	622
Résultat net	1 348	977	1 037

La société WESTAFLEX BÂTIMENT a terminé l'exercice 2013-2014 sur une progression d'activité. Son résultat d'exploitation s'élève à plus de 6 % du chiffre d'affaires. Le résultat net représente plus de 4 % du chiffre d'affaires.

• S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques rigides et de mobiliers urbains (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	14 712	11 456	11 847
Résultat d'exploitation	2 214	1 702	1 747
Résultat financier	50	23	41
Résultat exceptionnel	(56)	(8)	(48)
Participation et impôt	793	678	701
Résultat net	1 415	1 039	1 039

La société TÔLERIE FORÉZIENNE a connu une légère croissance de son activité. Le résultat net représente 8,8 % du chiffre d'affaires.

• S.A.S. BEIRENS (FRANCE)

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et l'énergie (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	32 219	23 683	26 200
Résultat d'exploitation	2 255	1 516	2 144
Résultat financier	(45)	(57)	(32)
Résultat exceptionnel	17	21	10
Participation et impôt	678	629	678
Résultat net	1 548	851	1 443

La société BEIRENS a enregistré une progression de son activité de plus de 10%. Son résultat net représente environ 5 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.S. MCC2I FRANCE (FRANCE)**

Expertise, maintenance et mise en conformité de cheminées industrielles (Pourcentage de détention : 95 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 238	1 736	1 976
Résultat d'exploitation	(4)	(48)	75
Résultat financier	(9)	(8)	(8)
Résultat exceptionnel	(3)	21	(3)
Participation et impôt	(18)	-	(18)
Résultat net	2	(35)	82

La société MCC2I a retrouvé la croissance et termine l'exercice sur un résultat net positif.

• **S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES (FRANCE)**

Commercialisation de systèmes photovoltaïques (Pourcentage de détention : 97 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	111	84	105
Résultat d'exploitation	(4)	(78)	(4)
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	70	-
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	(4)	(9)	(4)

La société SOLAIRES-ÉNERGIES a poursuivi en 2013 son activité d'installation de systèmes photovoltaïques intégrés. La Société a été mise en sommeil début 2014 dans l'attente d'une clarification du marché.

• **S.A.S. EURO ÉNERGIES (FRANCE)**

Négoce de combustibles bois (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	40 235	20 685	31 044
Résultat d'exploitation	283	242	(55)
Résultat financier	(42)	(35)	(30)
Résultat exceptionnel	-	(23)	-
Participation et impôt	64	65	(41)
Résultat net	178	118	(44)

La croissance de chiffre d'affaires d'EURO ÉNERGIES s'est poursuivie. L'activité ainsi que la rentabilité du 1^{er} trimestre 2014 ont été impactées par le niveau exceptionnel des températures et l'inflation des matières premières.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 36 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 680	1 847	3 154
Résultat d'exploitation	(1 683)	(1 573)	(1 249)
Résultat financier	(305)	(257)	(242)
Résultat exceptionnel	(104)	(26)	(96)
Participation et impôt	(26)	-	(21)
Résultat net	(2 066)	(1 856)	(1 566)

La société BOIS-FACTORY 36 monte en puissance. Elle a vu sa production doubler au cours du dernier exercice. Les amortissements représentent 2/3 de la perte d'exploitation.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 42 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	538	4	538
Résultat d'exploitation	(596)	(125)	(568)
Résultat financier	(48)	(7)	(44)
Résultat exceptionnel	(48)	8	(48)
Participation et impôt	(3)	-	(3)
Résultat net	(689)	(124)	(657)

La société BOIS-FACTORY 42 a démarré sa production en juin 2013 et monte en puissance. Son résultat d'exploitation est impacté par de forts amortissements ainsi que les frais de démarrage.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 70 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 62,96 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	967	621	742
Résultat d'exploitation	29	(34)	11
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	4	2	7
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	33	(32)	18

La société BOIS-FACTORY 70 a réalisé une croissance de 20 % environ et son résultat est à l'équilibre.

• **S.A. POUJOULAT (BELGIQUE)**

Holding financier de la S.A. POUJOULAT BELUX (Pourcentage de détention : 98,18 %)

POUJOULAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (BELGIQUE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,13 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	8 649	6 766	6 945
Résultat net	697	651	571

La société POUJOLAT BELUX S.A. a enregistré une progression de son activité, et son résultat net représente environ 8 % de son chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT BV (PAYS-BAS)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 90 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 807	1 345	1 457
Résultat net	18	(82)	22

La société POUJOLAT BV clôture son exercice 2013-2014 sur une croissance de chiffre d'affaires et un résultat à l'équilibre.

• **POUJOLAT UK LTD (ROYAUME-UNI)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,74 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	7 717	4 510	6 609
Résultat net	46	30	130

La société POUJOLAT UK Ltd a vu son chiffre d'affaires et sa rentabilité nettement progresser.

• **POUJOLAT SP. Z O.O. (POLOGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 697	3 125	2 323
Résultat net	(460)	(110)	(301)

La société POUJOLAT Sp. z o.o. a vu son chiffre d'affaires baisser lors du dernier exercice. Son résultat d'exploitation s'en ressent.

• **POUJOLAT BACA (TURQUIE)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 50,64 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 307	1 129	1 078
Résultat net	(371)	(60)	(337)

À taux de change constant, la société POUJOLAT BACA a connu une légère croissance d'activité. Son résultat net a été impacté, entre autres, par une très forte baisse (> à 25 %) de la Livre turque.

• **POUJOLAT GMBH (ALLEMAGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	6 970	6 122	5 926
Résultat net	(144)	252	(11)

La société POUJOLAT GmbH a réalisé un chiffre d'affaires en légère baisse. Son résultat est quasiment à l'équilibre.

• **VL STAAL A/S (DANEMARK)**

Fabrication de cheminées industrielles métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	21 067	na	17 119
Résultat net	1 594	na	1 276

La société VL STAAL A/S a réalisé une croissance de chiffre d'affaires. Son résultat représente 7,5 % du chiffre d'affaires.

3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

A. SOCIAL

EFFECTIF ET TEMPS DE TRAVAIL

Composition de l'effectif au 31/03/2014 :

	C.D.I.	C.D.D.	TOTAL
Cadres	68	2	70
ETAM	155	15	170
Force de vente	56	1	57
Ouvriers	354	104	458
TOTAL	633	122	755

Dont effectif à temps partiel :

	C.D.I.	C.D.D.	TOTAL
Cadres	1	-	1
ETAM	22	-	22
Force de vente	-	-	-
Ouvriers	15	-	15
TOTAL	38	-	38

Recours à la main-d'œuvre extérieure sur l'exercice (intérim) en équivalent temps plein : 0,8 pour les ETAM ; 38,3 pour les ouvriers ; soit un total moyen de 39,1.

La Société dispose depuis le 27 décembre 1999 d'un accord d'entreprise qui régit le temps et l'organisation du travail. Le temps de travail mensuel est de 150,15 heures. Le temps de travail peut être modulé. Les durées de travail des salariés à temps partiel sont les suivantes :

- temps de travail mensuel le plus bas : 73,83 h
- temps de travail mensuel le plus élevé :133,73 h

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ

La Société fonctionne dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur. L'absentéisme correspond à 4,7 % du nombre de jours calendaires.

Les arrêts de travail en raison de maladies, d'accidents de travail et de trajet représentent 69 % de l'absentéisme. En 5 ans, le taux de gravité des accidents du travail a été divisé par 3 et le taux de fréquence par 2.

De nombreux aménagements et dispositifs de sécurité ont été installés dans les différents ateliers de l'entreprise. 2 infirmières diplômées d'état sont présentes à temps plein sur le site et disposent d'installations rénovées en 2013.

Des démarches de prévention des risques professionnels sont mises en place. Un diagnostic exhaustif des situations de pénibilité dans l'entreprise a été réalisé et présenté au CHSCT. Ce sujet est régulièrement évoqué avec les élus. Des actions d'amélioration sont déjà en cours, notamment en matière de postures, manutentions manuelles et bruit. L'analyse des autres facteurs de pénibilité amène au constat que les salariés n'y sont pas exposés. Par exemple, le personnel des expéditions a reçu une formation sur l'échauffement du dos et les bonnes postures à adopter sur le poste de travail. L'évaluation des Risques Psychosociaux avec le déploiement d'un plan d'actions est suivie en réunion de CHSCT chaque trimestre.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne.

Nous utilisons la méthode de recrutement par simulation évitant ainsi toute discrimination et favorisant l'emploi de personnels sans formation initiale. Un accord d'entreprise a été signé sur l'égalité professionnelle Homme/Femme incluant la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ». Lors de leur embauche, les salariés bénéficient d'un parcours d'intégration au sein de l'entreprise incluant la découverte des produits et des marchés mais également des notions d'économie.

Les filiales respectent les dispositions préconisées par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016.

RÉMUNÉRATION, AVANTAGES ET ŒUVRES SOCIALES

Il existe au sein de la Société des représentants élus et désignés du personnel. La qualité du dialogue social avec les représentants du personnel permet la signature de nombreux accords d'entreprise.

La subvention attribuée au Comité d'Entreprise représente 748 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013-2014 contre 536 milliers d'euros en 2012. Le Comité d'Entreprise est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations.

La Société est en règle vis-à-vis de ses obligations de paiement de charges sociales.

Tous les salariés de l'entreprise disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Ils ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'épargne entreprise et au Plan d'épargne retraite avec abondement.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

FORMATION

Le plan de formation professionnelle continue s'est élevé à 869 milliers d'euros au cours de l'exercice 2013-2014, soit un niveau 3 fois supérieur au minimum légal. Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Au-delà de la formation, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des évènements d'entreprise.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats en alternance et de stages-école. Le nombre d'apprentis et de stagiaires a très nettement augmenté sur les 3 dernières années. Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

B. ENVIRONNEMENT

La Société dispose d'un service QSE structuré sous l'autorité du directeur de site. Un nouveau collaborateur en formation Master est venu renforcer l'équipe qui compte désormais 6 personnes.

Le service QSE est en charge de la surveillance des aspects Qualité-Sécurité-Environnement en production, en logistique et sur l'ensemble des zones extérieures du site (zone déchets - zone ARCAL - zone GPL - zone palettes...) et cela afin d'accroître la maîtrise opérationnelle. Il réalise des audits internes, propose et applique des plans d'action et gère tous les aspects réglementaires en relation avec les services de l'Etat et les autres parties intéressées. Le service QSE est notamment en charge de la gestion de certification ISO 9001 et ISO 14001. Il établit des tableaux de bord mensuels intégrant de nombreux indicateurs et les diffuse au sein de l'entreprise. Cela permet d'alimenter la démarche d'amélioration continue de l'entreprise.

Au cours du dernier exercice, nous avons poursuivi nos engagements dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

96 % de nos déchets sont triés et valorisés.

Dans la continuité du changement de gestion des déchets opéré en septembre 2011, nous pouvons constater de nouveau une baisse en termes de masse globale de déchets générés.

Après plusieurs baisses significatives, la diminution est moins sensible et dépend du type de déchet. Notre tonnage mensuel moyen de déchets générés est sensiblement le même que l'an passé et ce, malgré une augmentation d'activité. Nous recherchons constamment de nouvelles pistes d'amélioration pour maintenir cet objectif. Nous avons notamment sensibilisé le personnel aux aspects environnementaux via une documentation simple et conviviale et avons dispensé des formations internes à la gestion des déchets.

Au titre du dernier exercice, nous avons observé les résultats suivants :

- réduction de 13 % de la masse moyenne mensuelle pour les déchets solides dangereux,
- réduction de 7 % du coût des déchets solides dangereux,
- réduction de 10 % de la masse moyenne de déchets industriels banals (DIB),
- augmentation de 60 % de la masse moyenne mensuelle de papier recyclé grâce à l'optimisation du tri et à la sensibilisation du personnel.

CONSOMMATION D'EAU

Nous avons maintenu notre respect de la « consommation spécifique » (proportionnelle à la surface de pièces traitées et aux fonctions de rinçage du process) qui correspond toujours à environ 60 % de la valeur réglementaire.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Les produits proposés par POUJOULAT sont éco-conçus et permettent pour la plupart de diminuer les consommations des appareils de chauffage. Nos conduits « système PGI » permettent par exemple de réduire de 10 à 15 % la consommation des poêles à granulés de bois.

Le Groupe a par ailleurs investi massivement dans des usines de production de bois de chauffage à haute performance. Les connexes (ou déchets de bois) générés par ces usines alimentent plusieurs chaufferies bois au sein du Groupe et permettent de chauffer près de 100 000 m² de bâtiments. Plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO₂ sont ainsi évitées.

La société POUJOULAT a investi dans une chaufferie bois fonctionnant aux plaquettes et aux granulés de bois afin d'améliorer son bilan carbone et d'appliquer à elle-même ce qu'elle conseille à ses clients.

Le chauffage au bois a permis de diminuer d'environ 25 % notre consommation de gaz sur l'année 2013. Pourtant les surfaces couvertes du site ont augmenté de 25 % et 3000 m² de bureaux ont été créés.

Nous avons récemment raccordé cette chaufferie à nos étuves de séchage ce qui permettra dès 2014 d'améliorer encore les économies d'énergie fossile.

De la même manière, la part de la consommation électrique dédiée à l'éclairage a diminué de 50 % suite au déploiement d'une nouvelle génération d'équipements (ampoules à iode métallique) et à un asservissement automatique.

L'ensemble du site de la société POUJOULAT est piloté via une GTC (Gestion Technique Centralisée) afin d'optimiser l'efficacité énergétique de ses installations.

Par ailleurs, notre flotte de véhicules a vu ses rejets de CO₂ baisser de près de 25 % en 3 ans.

Ces actions s'inscrivent dans un plan d'amélioration destiné à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nos émissions de gaz à effet de serre.

MAÎTRISE DE NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

Le site industriel de la société POUJOULAT est classé ICPE et est soumis à autorisation d'exploitation.

Les actions suivantes ont été menées au cours de l'exercice :

- réalisation d'un bilan carbone en allant au-delà de la réglementation en terme de périmètre (vis-à-vis du bilan des gaz à effets de serre) et en terme de fréquence (annuelle plutôt que triennale) ;
- dans le cadre de notre arrêté préfectoral, nous avons toujours l'obligation de procéder à des mesures :
 - de rejets atmosphériques,
 - des eaux souterraines,
 - des eaux domestiques,
 - de bruit dans l'environnement ;
- raccordement de notre réseau des eaux domestiques à une nouvelle station d'épuration ;
- mise en service d'un système d'extinction automatique à eau de type sprinkleur pour l'ensemble du site (plus de 40 000 m²) ;
- mise en service de 2 poteaux incendie sur notre site afin de pallier au manque de débit de ceux de la commune.
- formalisation d'un plan de prévention avec toutes les entreprises intervenantes sur le site et ce quelles que soient la durée et la nature des travaux à réaliser (au-delà de la réglementation) ;
- formalisation d'un permis de feu quel que soit l'intervenant (externe et interne) ;

- nous sommes certifiés ISO 14001 depuis février 2008 et à ce titre, nous avons une procédure « prévention et réponses aux situations d'urgence » pour laquelle nous dispensons des formations internes ;
- la maîtrise opérationnelle (technique, organisationnelle et humaine) mise en place nous permet de réduire de façon significative les probabilités d'apparition d'un éventuel incident et de limiter les conséquences ;
- achat d'une caméra à thermographie Infrarouge pour un objectif double :
 - mieux maîtriser nos interventions sur les installations électriques,
 - identifier facilement les flux thermiques dans les bâtiments et les déperditions extérieures ;
- chaque année, le service QSE organise des réunions internes et des formations, avec tous les acteurs concernés, pour aborder la gestion des plans de prévention et autres modalités en lien avec les risques industriels identifiés (gestion des produits chimiques, permis de feu, maîtrise des évacuations, maîtrise des situations d'urgence par exemple) ;
- nous maintenons les rencontres régulières avec l'entreprise voisine DE SANGOSSE (installation classée SEVESO seuil haut) engagées en 2010.

CERTIFICATION

La société POUJOULAT est certifiée ISO 14001 depuis 2008. L'audit de renouvellement d'octobre 2013 a confirmé cette certification. Les écarts mineurs mis en évidence ont permis de conforter notre dynamique d'amélioration. Dorénavant, les audits tierce partie seront mixtes en qualité et environnement. Le système environnemental est intégré aux systèmes qualité (certifié ISO 9001) et sécurité. Il est géré par le service Qualité - Sécurité - Environnement. Cinq autres sociétés au sein du groupe POUJOULAT bénéficient de la certification ISO 14001.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- acquisition de 100 % des actions de la société VL STAAL située au Danemark pour 12,5 millions d'euros,
- rachat partiel de minoritaires dans Westaflex portant notre taux de détention de 99,62 % à 99,75 %,
- augmentation de capital avec rachat partiel de minoritaires dans POUJOULAT BACA portant notre taux de détention de 50 % à 50,64 %.

5. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)

Date d'échéance	31-03-2014	31-12-2012
Echues	210	261
Echéance < 30 jours	5 825	8 353
Echéance < 60 jours	764	2 184
Echéance < 90 jours	2	-
TOTAL	6 801	10 798

POUJOULAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,51 % des achats éligibles, contre 1,39 % en 2012.

6. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2014 représentait 0,38 % des actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2014.

7. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 175 467 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

8. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2013-2014, ils s'élevaient à 1 049 milliers d'euros.

9. PERSPECTIVES

L'activité du premier trimestre de l'exercice 2014-2015 (1^{er} avril au 30 juin 2014) s'inscrit en baisse sensible pour deux raisons principales : d'une part l'activité de construction neuve reste durablement faible en France ; elle se situe 40 % en dessous de celle des années 2010 et 2011. D'autre part, les températures exceptionnelles enregistrées depuis janvier 2014 n'encouragent pas les consommateurs à s'équiper d'appareils de chauffage, donc de conduits, ou à commander des combustibles. Nous restons néanmoins confiants pour le reste de l'exercice car l'attrait du bois énergie est très fort. Par ailleurs, le marché de la rénovation énergétique reste porteur car les consommateurs cherchent à optimiser le budget lié à leur logement. Dans ces différents domaines, POUJOLAT ainsi que ses filiales disposent de tous les atouts pour répondre avec succès aux attentes des clients.

À l'international, nous identifions de nombreux potentiels en Europe et au-delà. Notre activité « cheminées industrielles » a notamment enregistré sur les derniers mois plusieurs succès importants et dispose d'une bonne visibilité. La concurrence est néanmoins très âpre et nous incite à augmenter encore notre compétitivité.

Compte tenu de tous les efforts déployés par la société POUJOLAT et malgré un marché difficile, nous anticipons un chiffre d'affaires stable.

D'un point de vue financier une attention particulière sera portée sur les marges et les charges de structure afin de conserver une rentabilité de bon niveau et une forte capacité d'investissement.

116

10. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement.

Privilégiant l'innovation permanente dans le domaine de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la société POUJOLAT prévoit une légère croissance de ses activités, une augmentation de son cash flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

11. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

12. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le 10 septembre 2012, la Société a procédé à la multiplication par quatre du volume de ses actions afin de fluidifier les échanges et de rendre le titre POUJOLAT plus accessible. Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est désormais de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Le 10 juillet 2014, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 46,32 euros contre 46,15 euros au 31 mars 2014.

À fin mars 2013, le cours était de 34,50 euros contre 31,96 euros le 31 décembre 2012.

Durant l'exercice 2013-2014, 81 394 titres ont été échangés à un cours moyen de 37,09 euros.

À fin juillet 2014, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER)	43,5 %
Famille COIRIER (dont SMFC)	31,7 %
Autocontrôle	1,7 %
Public et établissements financiers (*)	23,1 %

(*) À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :

- AMIRAL GESTION
- FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- UNEXO

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé que Amiral Gestion a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice.

En vertu des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons que la société SOPREG, holding d'animation du groupe POUJOLAT, a procédé à l'acquisition d'un volume global de 9 164 titres POUJOLAT au cours de l'exercice 2013/2014 au cours moyen de 36,31 euros.

13. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

Aucune opération d'achat d'actions n'a été mise en œuvre par application des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2014, la société POUJOLAT détenait 34 008 de ses propres actions soit 1,74 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999. Ces actions ont une valeur nominale de 6,125 euros.

Les motifs des acquisitions effectuées étaient les suivants : remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, développement de l'actionnariat des salariés et enfin accessoirement régulation des cours.

Au cours de l'exercice 2013-2014, il n'y a pas eu de mouvement sur les actions propres. Les actions figurent à l'actif pour un montant de 222 milliers d'euros soit un cours moyen de 6,52 euros par action.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	6 180 032,59
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	41 061,49
TOTAL	6 221 094,08

Affectation proposée (En euros)

Dividendes	1 410 480,00
Autres réserves (*)	4 780 000,00
Solde au report à nouveau	30 614,08
TOTAL	6 221 094,08

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,72 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 1 410 480 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 63 602 695 euros.

Il est rappelé que la société POUJOLAT S.A. détenant une part de ses propres actions, ne pourra bénéficier des dividendes correspondants. Dès lors, la somme correspondante, à l'occasion de la mise en paiement, sera affectée au report à nouveau.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En euros)	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2012
Dividendes distribués	1 322 325	1 322 325	1 234 170
Dividendes par action (*)	0,675	0,675	0,63
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 322 325	1 322 325	1 234 170
Dividendes distribués non éligibles (à l'abattement)	Néant	Néant	Néant

(*) Dividendes recalculés pour tenir compte de la multiplication par quatre du volume d'actions composant le capital

15. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé (15 mois) :

MONSIEUR YVES COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 49 540 euros dont 10 840 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 49 540 euros dont 10 840 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 97 500 euros
- Avantages en nature : 5 418 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 73 716 euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur administratif et financier : 129 506 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 6 195 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'exploitation : 138 335 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 4 755 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR ANDRE PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur commercial : 242 773 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 3 030 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur marketing et développement : 131 716 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 5 730 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

Figure, par ailleurs, ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par ces mandataires durant l'exercice :

MONSIEUR YVES COIRIER,

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans la S.A. POUJOULAT (Belgique)

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général délégué de la S.A.S. SOPREG
- Président de la S.A.S. STAGE
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
 - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
 - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
 - POUJOULAT S.A. (Belgique)
 - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
 - S.A.S. EURO ÉNERGIES
 - S.A.S. BEIRENS
 - S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOULAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 36

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A. à compter du 1^{er} avril 2014,
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A. jusqu'au 31 mars 2014
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Directeur général de la S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES jusqu'au 31 mars 2014

MONSIEUR STEPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

17. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

18. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

Monsieur André PRUNIER, demeurant 206 rue de l'Ouchette 79 460 MAGNE, est pressenti pour intégrer le Conseil de Surveillance. Sa nomination pour une durée de six années, sera soumise à votre approbation.

19. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration.

20. PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- augmentation du capital social au profit des salariés,
- suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations globales de compétence à votre Directoire en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital.

L'octroi de telles délégations permettrait, en effet, à votre Directoire, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements.

20.1. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois.

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

20.2. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant global, prime d'émission incluse, maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

20.3. Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

20.3.1. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

20.3.2. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Nous vous rendrons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

21. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, nous vous proposons de déléguer au Directoire tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 360 000 euros réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Directoire.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 3332-19 du Code du travail. Enfin si vous décidez cette augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Directoire pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Directoire
Le 20 juin 2014



RÉSULTATS FINANCIERS

au cours des 5 derniers exercices

(En euros)	2009	2010	2011	2012	2013/2014 (15 mois)
1 - Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	489 750	489 750	489 750	1 959 000	1 959 000
2 - Résultat global des opérations effectives :					
Chiffre d'affaires hors taxes	101 580 735	109 235 980	124 820 555	127 430 356	162 209 642
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 592 128	14 246 580	13 359 880	11 386 032	14 549 550
Impôts sur les bénéfices	2 678 460	3 091 926	2 980 741	2 216 672	1 882 147
Participation des salariés due au titre de l'exercice (*)	762 764	945 956	862 674	567 276	597 683
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 279 856	6 133 366	6 023 076	4 575 138	6 180 033
Montant des bénéfices distribués	1 175 400	1 322 325	1 322 325	1 234 170	1 410 480
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	14,60	20,84	19,43	4,39	6,16
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10,78	12,52	12,30	2,34	3,15
Dividendes versés à chaque action	2,40	2,70	2,70	0,63	0,72
4 - Personnel :					
Nombre de salariés	623	665	714	741	763
Montant de la masse salariale	19 205 593	20 897 374	23 134 439	24 202 132	31 778 337
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	7 104 952	6 945 570	8 491 075	9 357 278	12 346 856

(*) y compris forfait social

COMPTES CONSOLIDÉS

du groupe POUJOLAT au 31 mars 2014

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
Chiffre d'affaires	IV	273 447	189 277
Production stockée		1 271	173
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(164 219)	(111 894)
Charges de personnel	VI	(78 481)	(56 289)
Autres charges de l'activité	VII	(436)	(240)
Impôts et taxes	VIII	(5 005)	(3 590)
Dotations aux amortissements	IX	(10 125)	(6 252)
Dotations/reprises de provisions	X	21	(476)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		16 471	10 709
Autres produits et charges opérationnels	XI	(70)	20
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		16 401	10 729
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		548	338
Coût de l'endettement financier brut		(2 059)	(1 350)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(1 512)	(1 012)
Autres produits et charges financiers	XIII	(525)	(15)
Impôts sur le résultat	XIV	(5 231)	(3 944)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		9 134	5 758
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		-	-
RÉSULTAT NET		9 134	5 758
PART DU GROUPE		9 809	6 157
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	(675)	(398)
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	5,01 euros	3,14 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	5,01 euros	3,14 euros

B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2014	31 décembre 2012
Goodwill	XVIII	9 209	2 173
Immobilisations incorporelles	XIX	1 192	967
Immobilisations corporelles	XX	75 891	62 596
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXIX	228	-
Autres actifs non courants	XXI	1 115	1 134
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
ACTIF NON COURANT		87 636	66 870
Stocks et en-cours	XXII	43 077	39 562
Clients	XXIII	43 509	47 499
Autres créances	XXIV	7 212	6 753
Autres actifs courants	XXV	12	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVI	21 392	18 875
ACTIF COURANT		115 202	112 715
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		202 838	179 585

Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2014	31 décembre 2012
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		111	167
Titres d'auto-contrôle		(222)	(222)
Réserves consolidées		59 101	54 113
Résultat consolidé		9 809	6 157
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		80 800	72 215
Intérêts minoritaires		687	1 170
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	XXVII	81 487	73 385
Provisions	XXVIII	3 571	3 125
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXIX	1 613	249
Autres passifs non courants	XXX	43 139	31 783
PASSIF NON COURANT		48 323	35 157
Fournisseurs	XXXI	16 139	18 859
Autres dettes	XXXII	23 760	20 680
Autres passifs courants	XXXIII	33 129	31 504
PASSIF COURANT		73 028	71 043
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		202 838	179 585

C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES)	9 134	5 759
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 473	6 467
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	-
Autres produits et charges calculés	(137)	(141)
Plus et moins values de cession	53	174
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Dividendes des sociétés non consolidées	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	19 523	12 259
Coût de l'endettement financier net	1 512	1 012
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5 231	3 943
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	26 266	17 214
Impôt versé	(5 617)	(4 074)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 941	4 630
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 590	17 770
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(17 051)	(14 456)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	317	129
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions des titres d'auto-contrôle	-	-
Incidence des variations de périmètre	(11 861)	(124)
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Subventions d'investissements reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	69	75
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(28 526)	(14 376)
Sommes reçues des actionnaires	50	-
Dividendes mis en paiement	(1 213)	(1 299)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	22 910	11 998
Remboursement d'emprunts	(13 709)	(9 041)
Intérêts financiers nets versés	(1 512)	(1 012)
Autres flux liés aux opérations de financement	401	196
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	6 927	842
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 991	4 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(2 019)	(6 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(28)	(2 019)

Les dettes sur immobilisations sont imputées sur le montant des investissements. Les subventions d'investissements sont intégrées dans le besoin en fonds de roulement. Il n'y a pas de dividendes reçus de la part de sociétés non consolidées

D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	12 000	(222)	54 869	111	66 757	1 687	68 444
Distribution de dividendes	-	-	(1 299)	-	(1 299)	-	(1 299)
Réserves de conversion	-	-	-	56	56	1	57
Résultat consolidé de l'exercice 2012	-	-	6 157	-	6 157	(398)	5 758
Autres variations	-	-	544	-	544	(120)	424
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	12 000	(222)	60 270	167	72 215	1 170	73 385
Distribution de dividendes	-	-	(1 213)	-	(1 213)	-	(1 213)
Réserves de conversion	-	-	-	(28)	(28)	(4)	(31)
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	9 809	-	9 809	(675)	9 134
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	(115)	-	(115)	-	(115)
Autres variations	-	-	159	(28)	131	196	327
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014	12 000	(222)	68 910	111	80 800	687	81 487

E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

125

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
RÉSULTAT NET	9 134	5 758
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	(173)	(326)
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	58	109
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(115)	(217)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	(31)	57
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(31)	57
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS	(146)	(160)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	8 988	5 599
Part du Groupe	9 667	5 996
Intérêts minoritaires	(679)	(398)

F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2014

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOULAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Après avoir été cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société continue d'appliquer les normes IFRS. Le groupe POUJOULAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentées à titre comparatif. Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Nous produisons les « Informations pro forma » suivantes afin d'apporter des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables.

A. INFORMATIONS LIÉES AU CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE

Compte tenu du changement de date de clôture, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	221 684
Résultat opérationnel.....	13 915
Résultat net.....	8 106

B. INFORMATIONS LIÉES À LA VARIATION DE PÉRIMÈTRE

La société VL STAAL (Danemark) a intégré le groupe POUJOULAT le 7 janvier 2013. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la Société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe et que la transaction a eu lieu en début d'exercice. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de la société VL STAAL de manière isolée, correspondant à la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014.

(En milliers d'euros)	15 mois
Chiffre d'affaires.....	20 831
Résultat opérationnel.....	1 671
Résultat net.....	1 297

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- l'état du résultat global,
- ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 20 juin 2014.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2014, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées. Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) BASES DE PRÉPARATION

DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2014.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les structures sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction,
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction ».

a. Faits générateurs

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

b. Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 « Contrats de location ».

a. Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

b. Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

a. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS ;
- des éléments de produits et de charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé) ;
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

b. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement,
- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(12) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets	5 ans
Logiciels	1 à 10 ans

(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (21) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre	40 à 50 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 12 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 15 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ». L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(20) CRÉANCES

a. Contrats de fabrication

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

b. Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

(23) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(24) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(25) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation,
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

(27) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

(29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

(30) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés. Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOULAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,95 %	98,13 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,75 %	99,75 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	50,64 %	50,64 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	78,70 %	78,70 %	Intégration globale
POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France	97,00 %	97,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	62,96 %	Intégration globale
S.A.S. MCC21 FRANCE	France	95,00 %	94,99 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2013-2014 sont les suivantes :

- VL STAAL : acquisition de 100 % des actions de la Société le 7 janvier 2013,
- S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT : rachat de minoritaires passant d'une détention de 99,62 % à 99,75 %.
- POUJOULAT BACA : rachat de minoritaires par opération dilutive, passant d'une détention de 50,00% à 50,64%.

L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie :

Coût des acquisitions de la période :	(12 515) milliers d'euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales :654 milliers d'euros
Incidence des acquisitions sur la trésorerie du Groupe :	(11 861) milliers d'euros

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'activité « Cheminées industrielles » du Groupe se trouve significativement renforcée par l'entrée de la société VL STAAL. Ainsi, l'information sectorielle est adaptée en décomposant l'activité initialement appelée « Métal » en deux activités distinctes.

L'information sectorielle est donc présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- activités de construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- activité de négoce et de transformation de combustibles « Bois énergie ».

Afin de mieux apprécier l'évolution de chaque activité, la ventilation au 31 décembre 2012 a été retraitée.

134

(En milliers d'euros)	31 mars 2014 (15 mois)				31 décembre 2012 (12 mois)			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	191 318	40 938	41 190	273 447	151 242	16 637	21 400	189 277
Résultat opérationnel	16 469	1 824	(1 892)	16 401	11 862	237	(1 370)	10 729
Résultat net	10 059	1 467	(2 392)	9 134	7 191	308	(1 741)	5 758
Capacité d'autofinancement	17 590	3 165	(1 232)	19 523	12 522	696	(959)	12 259
Investissements de l'année :								
Immobilisations incorporelles	619	5	5	629	249	2	5	256
Immobilisations corporelles :								
• Terrains	19	-	-	19	389	-	441	830
• Constructions	5 367	211	821	6 399	7 620	106	1 361	9 086
• Instal. Techn. mat. et out. Indust.	7 151	560	1 863	9 573	2 393	952	721	4 066
• Autres immobilisations corporelles	850	50	31	930	1 147	41	52	1 240
TOTAL ACQUISITIONS	13 386	821	2 714	16 922	11 799	1 101	2 580	15 478
Immobilisations nettes :								
Immobilisations incorporelles	1 093	69	30	1 192	817	118	32	967
Immobilisations corporelles								
• Terrains	3 891	2 106	1 700	7 696	3 881	141	1 923	5 945
• Constructions	32 685	3 967	8 408	45 060	29 353	1 101	8 372	38 826
• Instal. Techn. mat. et out. Indust.	11 902	2 980	5 516	20 399	9 090	1 555	4 486	15 131
• Autres immobilisations corporelles	2 031	291	414	2 736	1 927	304	463	2 694
TOTAL IMMOBILISATIONS	51 603	9 413	16 068	77 084	45 068	3 220	15 275	63 563
Dettes :								
Autres passifs non courants	29 329	3 924	9 886	43 139	22 723	2 218	6 842	31 783
Fournisseurs	10 604	2 332	3 203	16 139	13 924	1 256	3 679	18 859
Autres dettes	16 235	6 312	1 213	23 760	17 198	2 540	942	20 680
Autres passifs courants	21 592	4 954	6 583	33 129	18 962	2 797	8 845	31 504

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Ventes France	221 985	165 344
Ventes Export	51 461	23 935
TOTAL	273 447	189 277

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2014 : 9 296 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2013/2014 : 7 809 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2014 : 3 204 milliers d'euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Marchandises (y compris variation de stocks)	(40 968)	(23 459)
Matières premières (y compris variation de stocks)	(54 806)	(41 320)
Autres achats et charges externes	(69 424)	(47 894)
Escomptes obtenus	979	689
TOTAL	(164 219)	(111 894)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Rémunérations	(57 703)	(39 877)
Charges sociales	(20 697)	(15 224)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	1 432	-
Participations	(1 243)	(1 008)
Indemnités de fin de carrière	(269)	(181)
TOTAL	(78 481)	(56 289)

La Loi de finances rectificative pour 2012 (art 66 loi n° 2012-1510) du 29 décembre 2012 instaure le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour les sociétés françaises à compter du 1^{er} janvier 2013. Au titre de l'exercice 2013-2014, ce dernier s'élève à 1 432 milliers d'euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Concessions de brevets	(112)	(120)
Pertes sur créances irrécouvrables	(390)	(220)
Charges diverses de gestion courante	66	100
TOTAL	(436)	(240)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
CET	(2 256)	(1 569)
Impôts fonciers	(929)	(608)
Formation professionnelle	(456)	(386)
Taxe d'apprentissage	(313)	(238)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(466)	(345)
Autres taxes	(585)	(445)
TOTAL	(5 005)	(3 590)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Sur immobilisations incorporelles	(400)	(331)
Sur immobilisations corporelles	(9 725)	(5 921)
TOTAL	(10 125)	(6 252)

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Dotations de l'exercice	(856)	(900)
Sur stocks et en-cours	(277)	(419)
Sur comptes clients	(336)	(299)
Pour risques et charges	(243)	(182)
Reprises sur l'exercice	877	424
Sur stocks et en-cours	265	222
Sur comptes clients	271	112
Pour risques et charges	341	90
TOTAL	21	(476)

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Résultat de cessions d'actifs	(53)	(174)
Autres	(17)	194
TOTAL	(70)	20

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	548	338
Frais financiers sur emprunts	(1 708)	(1 074)
Frais financiers sur découverts bancaires	(349)	(276)
Autres	(3)	-
TOTAL	(1 512)	(1 012)

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Différences de change	(425)	82
Autres	(100)	(97)
TOTAL	(525)	(15)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Impôts exigibles	(5 685)	(4 075)
Impôts différés	454	131
TOTAL	(5 231)	(3 944)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Charge d'impôt théorique (*)	(4 526)	(3 418)
Variation des impôts différés	454	131
Différences permanentes	115	(58)
Différences temporaires	44	21
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	(92)	(3)
Effet des sociétés déficitaires	(1 168)	(704)
Autres variations	(58)	87
Charge d'impôt consolidée	(5 231)	(3 944)

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	3	3
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	13	18
POUJOULAT BV	2	(14)
POUJOULAT BACA	(191)	(29)
POUJOULAT UK	1	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	36	26
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(414)	(366)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(137)	(21)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	12	(12)
S.A.S. MCC21 FRANCE	-	(3)
TOTAL	(675)	(398)

NOTE XVII - RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION

Il représente 5,01 euros par action sur l'exercice clos le 31 mars 2014 contre 3,14 euros par action sur l'exercice précédent.

Les actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires.

Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

(En euros)	2013/2014			2012		
	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL
Nombre d'actions émises	1 924 992	34 008	1 959 000	1 924 992	34 008	1 959 000
Résultat par action	5,01	-	-	3,14	-	-

Les titres d'auto-contrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 222 milliers d'euros au 31 mars 2014 ainsi qu'au 31 décembre 2012.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVIII - GOODWILL

(En milliers d'euros)	31 mars 2014			31 décembre 2012		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
S.A. POUJOULAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOULAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOULAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOULAT GmbH	410	-	410	410	-	410
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL (2)	7 036	-	7 036	-	-	-
TOTAL	10 868	1 659	9 209	3 832	1 659	2 173

(1) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

(2) Le 7 janvier 2013, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société VL STAAL implantée au Danemark.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée.

Les tests de dépréciation réalisés en mars 2014 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économiques et climatiques.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2014, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

137

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	3 692	3 413
Variation de périmètre	-	-
Acquisitions	634	307
Sorties	(11)	(29)
Effets des variations de change	(4)	1
Valeur brute à la clôture de l'exercice	4 312	3 692
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(2 725)	(2 416)
Variation de périmètre	-	-
Dotations	(400)	(331)
Sorties	4	23
Effets des variations de change	2	(1)
Amortissements à la clôture de l'exercice	(3 120)	(2 725)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	967	997
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1 192	967

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014				31 décembre 2012				
	Terrains Constr.	Techniques Mat. Ind	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Techniques Mat. ind	Immo en cours	Autres	TOTAL
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	61 397	49 169	5 574	116 135	46 811	44 674	7 047	5 519	104 051
Variation de périmètre	7 774	7 669	426	15 869	-	-	-	-	-
Acquisitions	6 418	9 573	930	16 922	16 961	4 731	8 639	1 403	31 734
Sorties	(346)	(1 245)	(386)	(1 977)	(2 376)	(333)	(15 687)	(1 363)	(19 758)
Effets des variations de change	(11)	(31)	(14)	(55)	1	91	1	15	108
Valeur brute à la clôture de l'exercice	75 233	65 130	6 531	146 894	61 397	49 169	-	5 574	116 135
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(16 627)	(34 033)	(2 879)	(53 539)	(15 001)	(30 776)	-	(2 932)	(48 709)
Variation de périmètre	(2 727)	(5 618)	(355)	(8 700)	-	-	-	-	-
Dotations	(3 455)	(5 475)	(795)	(9 725)	(1 937)	(3 397)	-	(588)	(5 923)
Sorties	326	372	228	925	311	197	-	648	1 156
Effets des variations de change	7	23	7	37	(1)	(58)	-	(6)	(64)
Amortissements à la clôture de l'exercice	(22 477)	(44 731)	(3 795)	(71 003)	(16 627)	(34 033)	-	(2 879)	(53 539)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	44 770	15 131	2 695	62 596	31 810	13 898	7 047	2 587	55 342
Valeur nette à la clôture de l'exercice	52 756	20 399	2 736	75 891	44 770	15 131	-	2 695	62 596

Les mouvements de l'exercice portent principalement sur les éléments suivants :

- un ensemble immobilier destiné à la logistique sur le site de Niort,
- investissements relatifs à l'amélioration du process industriel,
- la mise en service de l'unité de production BOIS-FACTORY 42,
- l'intégration de VL STAAL dans le périmètre.

NOTE XXI - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Actifs financiers	119	111
Autres créances à plus d'un an	995	1 023
TOTAL	1 115	1 134

Les autres créances à plus d'un an correspondent à des subventions à recevoir ainsi qu'au CICE du premier trimestre 2014.

NOTE XXII - STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014			31 décembre 2012		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	19 013	(333)	18 679	15 502	(368)	15 134
En-cours de production de biens	4 019	(14)	4 005	4 234	-	4 234
Produits intermédiaires et finis	9 076	(97)	8 979	7 225	(55)	7 170
Marchandises	11 482	(67)	11 414	13 101	(77)	13 024
TOTAL	43 589	(511)	43 077	40 062	(500)	39 562

NOTE XXIII - CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Clients et comptes rattachés	44 206	48 137
Dont en-cours commandés valorisés à l'avancement	5 981	1 008
Provisions	(697)	(638)
TOTAL	43 509	47 499

Les créances échues au 31/03/2014 représentent moins de 5 % du total des créances clients. La majorité correspondant à des créances échues depuis moins d'un mois.

NOTE XXIV - AUTRES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Personnel et organismes sociaux	209	166
Créances fiscales	3 756	4 417
Créances diverses	1 196	1 132
Charges constatées d'avance	2 051	1 037
TOTAL	7 212	6 753

NOTE XXV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Actifs financiers à moins d'un an	12	26
TOTAL	12	26

NOTE XXVI - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	21 392	18 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(21 420)	(20 894)
Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie	(28)	(2 019)

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVII - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Capital de POUJOULAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(222)	(222)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOULAT S.A.	47 118	41 821
Autres réserves et résultats consolidés	20 592	17 249
Réserves de conversion	111	167
TOTAL	80 800	72 215

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

À la clôture de l'exercice, les 34 008 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOULAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 222 milliers d'euros.

(2) INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	23	30
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	1	1
S.A. POUJOULAT Belgique	27	27
S.A. POUJOULAT BELUX	113	99
POUJOULAT BV	28	26
POUJOULAT UK	1	-
POUJOULAT BACA	51	37
S.A.S. EURO ÉNERGIES	1 388	1 353
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	(1)	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(900)	(486)
S.A.S. BOIS FACTORY 42	(164)	(26)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	106	94
S.A.S. MCC21 FRANCE	15	15
TOTAL	687	1170

140

NOTE XXVIII - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice 2013/2014	2 632	487	6	3 125
Augmentation	456	243	100	800
Reprise des montants utilisés	(187)	(141)	-	(328)
Reprise des montants non utilisés	-	(200)	-	(200)
Variation de périmètre et écarts actuariels	173	-	-	173
À la clôture de l'exercice 2013/2014	3 075	389	106	3 571

Engagements de retraite :

(En milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	Net
À l'ouverture de l'exercice 2012	2 125	(708)	1 417
Augmentations imputées au compte de résultat	226	(75)	151
Diminutions imputées au compte de résultat	(45)	15	(30)
Écarts actuariels	326	(109)	217
Variation de périmètre	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2012	2 632	(877)	1 755
Augmentations imputées au compte de résultat	456	(152)	305
Diminutions imputées au compte de résultat	(187)	62	(125)
Écarts actuariels	173	(58)	115
Variation de périmètre	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2013/2014	3 075	(1 025)	2 050

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux d'actualisation : 2,50 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- table de mortalité : table TF00-02 (au 31 décembre 2012, il existait deux tables distinctes pour les hommes et pour les femmes).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

La variation de l'engagement sur l'année a été analysée pour faire ressortir :

- d'une part, la variation liée à l'évolution des bases (salaires, effectif...), qui impacte le résultat de l'exercice,
- d'autre part, l'écart actuariel résultant de l'utilisation d'une seule table de mortalité, qui impacte les capitaux propres (conformément à l'IAS 19 révisée).

NOTE XXIX – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014					31 décembre 2012				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	249	266	(491)	1 589	1 613	1 166	-	(917)	-	249
Actifs d'impôts différés	-	(228)	-	-	(228)	-	-	-	-	-
TOTAL NET	249	38	(491)	1 589	1 385	1 166	-	(917)	-	249

(*) Dont variation de périmètre 1 647 K€ et écarts actuariels sur engagements de retraite (58) K€.

NOTE XXX – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 652	29 631
Emprunts et dettes financiers divers	78	443
Produits constatés d'avance à plus d'un an	1 409	1 709
TOTAL	43 139	31 783

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants. Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 29 220 milliers d'euros et + de 5 ans : 13 919 milliers d'euros.

NOTE XXXI – FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Fournisseurs et comptes rattachés	16 139	18 859
TOTAL	16 139	18 859

95 % des échéances fournisseurs sont à moins de 60 jours.

NOTE XXXII – AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Dettes fiscales et sociales	17 840	17 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 602	1 705
Produits constatés d'avance	746	638
Dettes diverses	3 571	1 326
TOTAL	23 760	20 680

NOTE XXXIII – AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• emprunt à moins d'un an	10 321	9 486
• découvert bancaire	21 420	20 894
Dettes financières diverses à moins d'un an	1 388	1 124
TOTAL	33 129	31 504

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIV - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et est sécurisé par ailleurs par une assurance crédit.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme. À cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2014, 60 millions d'euros de lignes court terme étaient contractées.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 96 % au 31 mars 2014.

NOTE XXXV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 205 milliers d'euros.

(2) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un Droit Individuel de Formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures par salarié. Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2013-2014 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation s'élève à 98 471 heures au 31 mars 2014.

NOTE XXXVI - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles	14 024
Engagements au titre des contrats de location	3 450
Dont : à moins d'un an	1 638
à plus d'un an	1 812
Cautions données	1 472
Dont : à moins d'un an	907
à plus d'un an	565
Cautions reçues	668

NOTE XXXVII - EFFECTIF AU 31/03/14 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres	473
Ouvriers	883
Représentants	88
Intérimaires	37
TOTAL	1 481

NOTE XXXVIII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations avec la société SOPREG Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 43,5 % et qui fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Prestations facturées par SOPREG	517	372
Compte fournisseurs et autres dettes	39	41

Relations avec la société STAGE qui fournit des prestations de services en communication et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Prestations facturées par la STAGE	168	122
Compte fournisseurs et autres dettes	16	24

Rémunération des organes de Direction

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014, la répartition est la suivante :

Organe de Surveillance	132
Organe de Direction	801

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XXXIX - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, elles s'élèvent à 1 049 milliers d'euros.

NOTE XL – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2013/2014, les dépenses ci-contre ont été engagées :

(En milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
Enlèvement et retraitement des déchets	395	-	395
Accompagnement de projets environnementaux	22	-	22
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	20	-	20
Participation aux éco-labels	4	-	4
Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001	9	-	9
TOTAL	450	-	450

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XLI – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ART L820-3)

(En milliers d'euros)	GROUPE Y AUDIT		CHARRIER BILLON CONSULTANTS		GF Audit	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Émetteur :						
Examen des comptes	54	53	52	50	-	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement :						
Examen des comptes	120	100	-	-	-	4
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	174	153	52	50	-	4

143

(En milliers d'euros)	GAMET AUDIT (PL)		LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Filiales intégrées globalement :						
Examen des comptes	3	4	23	16	19	14
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3	4	23	16	19	14

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG (B)		DELOITTE (DK)	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Filiales intégrées globalement :				
Examen des comptes	13	12	16	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
TOTAL	13	12	16	-

NOTE XLII – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

COMPTES SOCIAUX

de POUJOLAT S.A. au 31 mars 2014

A - COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	France	Export	2013/2014 15 mois TOTAL	2012 12 mois TOTAL
Ventes de marchandises	51 131	2 369	53 500	40 356
Production vendue de biens	98 039	6 246	104 285	83 845
Production vendue de services	3 733	692	4 425	3 230
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	152 903	9 307	162 210	127 430
Production stockée			1 054	(38)
Production immobilisée			-	26
Subventions d'exploitation			13	11
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			1 486	1 156
Autres produits			4	2
Produits d'exploitation (I)			164 767	128 587
Achats de marchandises			36 768	27 016
Variation de stocks de marchandises			(1 005)	(650)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 660	19 054
Variation de stocks de matières premières et approvisionnements			(1 493)	3 061
Autres achats et charges externes			39 323	31 738
Impôts, taxes et versements assimilés			3 095	2 188
Salaires et traitements			31 778	24 202
Charges sociales			12 347	9 357
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 284	3 492
Dotations aux amortissements sur charges à étaler			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			205	325
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	100
Autres charges			288	238
Charges d'exploitation (II)			154 249	120 122
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 518	8 465

(En milliers d'euros)	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières	16	6
Autres intérêts et produits assimilés	1 160	826
Reprise sur provisions et transferts de charges	43	-
Différences positives de change	47	31
Produits nets sur cessions	-	-
Produits financiers (III)	1 267	863
Dotations financières, amortissements et provisions	522	252
Intérêts et charges assimilées	1 571	1 015
Différences négatives de change	96	6
Charges financières nettes sur autres valeurs mobilières	-	-
Charges financières (IV)	2 189	1 273
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	(921)	(409)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	9 597	8 056
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	316	48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137	114
Reprises sur provisions et transferts de charges	384	274
Produits exceptionnels (V)	836	436
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 013	823
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	750	304
Charges exceptionnelles (VI)	1 773	1 132
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	(937)	(697)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)	598	567
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 882	2 217
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	166 871	129 886
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	160 691	125 311
BÉNÉFICE	6 180	4 575

B - BILAN

ACTIF (En milliers d'euros)	31 mars 2014			2012
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	3 050	2 390	660	651
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	4 511	534	3 977	4 041
Constructions	39 937	13 021	26 917	23 525
Instal. techniques, mat.& outil. industriels	34 912	26 415	8 498	5 358
Autres immobilisations corporelles	3 242	1 741	1 501	1 271
Immobilisations en cours	1 002	-	1 002	1 682
Avances et acomptes	430	-	430	139
Immobilisations financières :				
Participations	29 000	599	28 402	16 153
Créances rattachées à des participations	2 077	-	2 077	1 483
Autres titres immobilisés	10	-	10	6
Prêts	3	-	3	3
Autres immobilisations financières	283	-	283	282
ACTIF IMMOBILISÉ	118 458	44 698	73 759	54 596
Stocks et en-cours :				
Matières premières et approvisionnements	9 087	175	8 912	7 029
En-cours de production de biens	3 093	14	3 078	3 213
Produits intermédiaires et finis	6 311	84	6 228	5 100
Marchandises	6 984	49	6 935	5 938
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances :				
Clients et comptes rattachés	21 854	75	21 779	30 014
Autres créances	10 674	-	10 674	10 633
Valeurs mobilières de placement	15 058	-	15 058	12 000
Disponibilités	608	-	608	495
Comptes de régularisation :				
Charges constatées d'avance	843	-	843	705
ACTIF CIRCULANT	74 511	397	74 115	75 128
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	192	-	192	212
TOTAL ACTIF	193 161	45 095	148 066	129 936

PASSIF (En milliers d'euros)	31 mars 2014	2012
Capital social	12 000	12 000
Primes d'émission	-	-
Réserves :		
Réserves légales	1 200	1 200
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	39 980	36 630
Report à nouveau	41	29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 180	4 575
Subventions d'investissement	636	622
Provisions réglementées	4 976	4 456
CAPITAUX PROPRES	65 013	59 511
Avances Conditionnées	21	-
AUTRES FONDS PROPRES	21	-
Provisions pour risques	463	562
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	463	562
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	44 453	33 115
Emprunts et dettes financières divers	17 319	10 789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 869	15 287
Dettes fiscales et sociales	10 032	8 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	773	1 278
Autres dettes	123	422
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES (1)	82 569	69 863
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	-	-
TOTAL PASSIF	148 066	129 936
(1) dont à plus d'un an	27 957	20 956
dont à moins d'un an	54 612	48 907
(2) dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques	8 540	5 157

C - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice, d'une durée exceptionnelle de 15 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014 font apparaître :

- un total bilan de 148 066 milliers d'euros,
- un résultat net de 6 180 milliers d'euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 juin 2014 par les dirigeants de la Société.

Compte tenu du changement de date de clôture, les principaux agrégats comptables de POUJOLAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	131 329
Résultat courant.....	8 404
Résultat net.....	5 265

I - Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

II - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition.

L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée.

Une partie des éléments du poste "Matériels et Outillages" est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments.

Les durées d'utilisation retenues par la Société sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles.....	4 à 10 ans
Constructions (gros œuvre).....	40 ans
Constructions (installations générales).....	10 à 15 ans
Agencements et aménagements.....	5 à 15 ans
Installations tech., mat. et outillages.....	3 à 12 ans
Matériels de transport.....	4 à 8 ans
Matériels informatiques.....	3 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	10 à 12 ans

Au cours de l'exercice 2013-2014, la Société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 520 milliers d'euros :

Dotation.....	594 milliers d'euros
Reprise.....	74 milliers d'euros

(2) TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un étalement fiscal sur 5 ans par le biais d'un retraitement extra-comptable.

(3) CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit 2 077 milliers d'euros et en comptes clients pour la part inférieure à 60 jours soit 3 003 milliers d'euros.

Les autres créances rattachées s'élèvent à 8 006 milliers d'euros.

(4) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de la Société sont cotés sur Alternext depuis le 24 juin 2010. Contrairement à Euronext, Alternext n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation.

Par autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999, la Société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions. Elles figurent à l'actif du bilan pour un montant de 222 milliers d'euros au 31 mars 2014, pour un cours moyen de 6,52 euros par action.

À la clôture de l'exercice, le cours de l'action était de 46,15 euros.

Nombre d'actions d'auto-contrôle :

À l'ouverture.....	34 008
Augmentation.....	-
Réduction.....	-
À la clôture.....	34 008

(5) STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut.

Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations ainsi calculées entraînent au 31 mars 2014 une dotation de 143 milliers d'euros et une reprise de 107 milliers d'euros.

(6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2014. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

(7) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2013-2014, ils s'élèvent à 1 049 milliers d'euros.

(8) PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'oeuvre, ce dernier étant majoré d'un coefficient de frais généraux.

Au cours de l'exercice 2013-2014, il n'y a pas eu de production immobilisée.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le 7 janvier 2013, POUJOLAT a acquis la société VL STAAL (Danemark), leader européen des cheminées industrielles, notamment de grande taille.
- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) instauré par la Loi de finances rectificative 2012, assis sur les rémunérations, a été constaté pour un montant de 906 158 euros au titre de l'exercice. Ce produit a été porté au crédit du compte 695 - Impôts sur les bénéfices.

III - TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

Le 10 septembre 2012, la Société a procédé à un split visant à la multiplication par quatre du volume de ses actions. Ainsi, le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis	-	-	-
Remboursés	-	-	-
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

IV - VENTILATION DE L'EFFECTIF

Au 31 mars 2014	
Cadres et assimilés	70
Employés	107
Ouvriers	458
Représentants	57
Techniciens et maîtrise	63
TOTAL	755

V - RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(En milliers d'euros)

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014, la répartition est la suivante :

Organe de Surveillance	132
Organe de Direction	801

VI - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres et, le cas échéant, conformément à la Convention Collective des VRP. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

Personnel concerné	Ensemble des salariés
Méthode de calcul utilisée	Prospective
Âge de départ	65 ans
Taux de turnover	2 %
Taux de progression des salaires	2 %
Taux d'évolution estimé du PASS	2 %
Taux moyen de charges sociales	40 %
Taux de rémunération	2,50 %
Table de mortalité	TF00-02

En 2012, il existait deux tables de mortalité distinctes pour les hommes et les femmes.

La dette actuarielle s'élève à 2 049 milliers d'euros au 31 mars 2014. Les indemnités de fin de carrière ont augmenté par rapport à 2012 de 241 milliers d'euros. Leur évolution se décompose de la manière suivante :

- augmentation de 123 milliers d'euros d'écart actuariel résultant de l'utilisation d'une seule table de mortalité,
- diminution de 138 milliers d'euros correspondant aux départs à la retraite sur l'exercice,
- augmentation « mécanique » de 256 milliers d'euros en 15 mois.

VII - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2013/2014 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 64 623 heures au 31 mars 2014.

VIII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes de la Société garanties par des sûretés réelles	4 924
Cautions données pour le compte de sociétés liées	10 804
Autres cautions données	-
Engagement au titre des contrats de locations	1 755
dont : à moins de un an	995
à plus de un an	760
Cautions reçues	249

IX - RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Charges	Produits
Provisions	522	43
Intérêts et assimilés	1 571	1 177
Différence de change	96	47
TOTAL	2 189	1 267

X - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Charges	Produits
Opérations sur éléments d'actifs	101	71
Amortissements dérogatoires	594	74
Sortie W.B.I.(1)	310	310
Produit sur exercice antérieur		283
Provisions pour risques et charges	156	
Subv., abandons de créances (2)	600	63
Divers	11	35
TOTAL	1 773	836

(1) Les reprises de provision relatives à la cession des parts de la société WBI ont impacté le résultat exceptionnel car il ne s'agit pas d'une opération courante. Ainsi, la présentation du résultat courant et du résultat exceptionnel ne fait pas apparaître de déséquilibre.

(2) Les abandons de créances ont été consentis au profit de POUJOULAT BACA pour 250 milliers d'euros et au profit de POUJOULAT Sp. z o.o. pour 350 milliers d'euros. Ils ne comportent pas de clause de retour à meilleure fortune.

XI - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société ne fait pas partie d'un groupe intégré fiscalement. Son résultat fiscal sur 15 mois ressort à 8 130 742 euros.

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	Brut	IS	Net
Résultat courant avant impôt	9 597	2 495 (*)	7 102
Résultat exceptionnel	(937)	(418)	(519)
Participation des salariés aux résultats	(598)	(195)	(403)
Résultat net	8 062	1 882	6 180

(*) dont 1 088 milliers d'euros de crédit d'impôt (146 milliers d'euros sur l'exercice précédent).

XII - AUTRES INFORMATIONS

(En milliers d'euros)

• Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Intérêts sur créances	4
Clients et comptes rattachés	
Clients, factures à établir	152
Autres créances	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	74
Subventions à recevoir	229
Autres produits à recevoir	143
Trésorerie	
Intérêts courus à recevoir	39

• Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	
Intérêts courus	53
Emprunts et dettes financières diverses	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs, factures non parvenues	3 820
Dettes fiscales et sociales	
Provisions sur congés payés	3 043
Provisions sur participation	498
Autres salaires et charges à payer	2 308
État, charges à payer	1 141
Autres dettes	
Clients, avoirs à établir	123
Divers charges à payer	-

• Transferts de charges

Montant	
Ils figurent pour un montant de 1 042 milliers d'euros et concernent principalement :	
Indemnités sociales et d'assurances	563
Remboursements de formations	66
Remboursements SFAC et sinistres	258
Contrats aidés	10
Divers	145

• Informations sectorielles

Montant	
La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :	
France	152 903
Export	9 307
TOTAL	162 210

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POUJOLAT est une entreprise dite Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisations et à déclarations. Nous devons alors mettre en œuvre notre procédure de « surveillance et mesurage » en adéquation avec notre Arrêté Préfectoral donnant ainsi un cadre réglementaire à notre activité. Nos impacts sur l'environnement, bien que faibles, sont connus et maîtrisés.

Au titre de l'exercice, les dépenses suivantes ont été engagées :

Enlèvement et traitement des déchets	324
Analyses sur les rejets d'eaux et atmosphériques	10
Mesures de bruits dans l'environnement	1
Accompagnement aux projets environnementaux	11
Participation aux éco-labels(Eco-emballage et Eco-Système)	4
Audit de renouvellement de la Certification ISO 14001	9
TOTAL	359

En phase avec notre situation administrative nous avons mis en place un système de management intégré en qualité-sécurité-environnement. Notre certification ISO 14001 a été renouvelée en octobre 2013 lors d'un audit tierce partie (BSI). Chaque année se déroule un audit de suivi (partiel) et tous les 3 ans un audit de renouvellement (complet).

Cet engagement fort et citoyen vis-à-vis de l'environnement se traduit par :

- un respect strict de la réglementation en vigueur (française et européenne) avec la mise en place d'une veille réglementaire régulière selon une procédure écrite,
- la définition et l'application d'une politique de prévention des risques et de réduction de ses impacts environnementaux (plan de management environnemental),
- la recherche permanente de réduction des consommations en énergies fossiles en favorisant l'emploi d'énergies renouvelables,
- une maîtrise opérationnelle de toute l'activité industrielle soutenue par un système d'amélioration continue certifié.

En 2013-2014, nous avons prolongé notre projet d'amélioration de notre système de management environnemental déjà engagé et orienté vers :

- la réalisation du Bilan Carbone annuel (au-delà de la réglementation qui nous impose la réalisation triennale d'un bilan des gaz à effets de serre),
- le renforcement de notre maîtrise opérationnelle par l'achat d'une caméra thermographie infrarouge ayant deux objectifs :
 - mieux maîtriser nos interventions sur les installations électriques
 - identifier facilement les flux thermiques dans les bâtiments et les déperditions extérieures.

XIII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions, mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 774	278	-	2	3 050
Immobilisations incorporelles	2 774	278	-	2	3 050
Terrains	4 575	20	-	83	4 511
Constructions sur sol propre	28 390	5 182	-	33	33 539
Installations générales, agencements et aménagements	6 283	341	-	226	6 398
Installations techniques, matériels et outillages industriels	29 368	5 626	-	81	34 912
Installations générales, agencements et aménagements divers	74	230	-	-	304
Matériel de transport	233	208	-	122	319
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 459	205	-	97	2 567
Emballages récupérables et divers	52	-	-	-	52
Immobilisations corporelles en cours	1 682	972	1 652	-	1 002
Avances et acomptes	139	430	139	-	430
Immobilisations corporelles	73 254	13 214	1 791	642	84 034
Participations	17 746	13 341	-	10	31 077
Autres titres immobilisés	6	3	-	-	10
Prêts et autres immobilisations financières	285	3	-	1	287
Immobilisations financières	18 037	13 347	-	11	31 374
TOTAL GÉNÉRAL	94 065	26 838	1 791	655	118 458

Les acquisitions de l'exercice portent principalement sur :

- l'ensemble immobilier visant l'augmentation des capacités de stockage et d'expédition sur le site de Niort,
- des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel ; une nouvelle chaîne de peinture est notamment en cours de construction,
- l'acquisition de la société VL STAAL le 7 janvier 2013.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres

- de POUJOLAT Sp. z o.o. à hauteur de 250 milliers d'euros,
- de POUJOLAT BACA à hauteur de 200 milliers d'euros,
- de SOLAIRES-ÉNERGIES à hauteur de 48 milliers d'euros.

AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augment. dotation de l'exercice	Diminutions éléments sortis	Montant à la fin de l'exercice	Amortis. linéaire	Amortis. dégressif	Amortis. dérogatoire	
							Dotations	Reprises
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 123	268	1	2 390	268	-	-	20
Immobilisations incorporelles	2 123	268	1	2 390	268	-	-	20
Terrains	534	77	76	534	77	-	16	-
Constructions sur sol propre	8 239	1 608	33	9 813	1 608	-	490	-
Installations générales, agenc., aménaq.	2 909	490	191	3 208	490	-	78	24
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	24 009	2 486	81	26 414	346	2 140	6	29
Installations générales, agenc. et aménagement. divers	7	18	-	26	18	-	-	-
Matériel de transport	66	90	63	93	90	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 462	234	97	1 599	198	36	4	1
Emballages récupérables et divers	10	13	-	23	13	-	-	-
Immobilisations corporelles	37 236	5 016	542	41 710	2 840	2 176	594	54
TOTAL GÉNÉRAL	39 359	5 284	543	44 100	3 108	2 176	594	74

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'origine	Amortis. pratiques	Frais de cession	Valeur résiduelle	Prix de vente	+/- valeur	
						court terme	long terme
Logiciels	2	1	-	1	-	(1)	-
A.A.I. des Constructions	342	301	-	41	-	(41)	-
Matériel industriel	81	81	-	-	-	-	-
Matériel de transport	122	63	-	59	71	12	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	97	97	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	644	543	-	101	71	(30)	-

ÉTAT DES STOCKS

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2014	Provision début exercice	Dotation	Reprise	Provision fin exercice	Valeurs nettes 31/03/2014
Matières premières et approv.	9 087	208	66	99	175	8 912
Produits en-cours	3 093	-	14	-	14	3 078
Produits finis	6 311	37	51	4	84	6 228
Stocks négoce	6 984	41	12	4	49	6 935
TOTAL	25 474	286	143	107	322	25 152

153

ÉTAT DES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 077	2 077	-
Prêts (1)	3	3	-
Autres immobilisations financières	283	229	54
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	89	89	-
Autres créances clients	21 765	21 765	-
Personnel et comptes rattachés	77	77	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 210	958	252
Taxe sur la valeur ajoutée	909	909	-
Divers collectivités publiques	269	222	47
Groupe et associés	8 006	8 006	-
Débiteurs divers	203	203	-
Charges constatées d'avance	843	843	-
TOTAL	35 735	35 382	353
(1) Prêts accordés	1	-	-
Remboursements obtenus	-	-	-

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises sur l'exercice (*)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	4 456	594	74	4 976
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour pénalités	-	6	-	6
Provisions pour pertes de change	212	23	43	192
Autres provisions pour risques et charges	350	150	235	265
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations financières	110	498	10	598
Sur stocks et en-cours	286	143	107	322
Sur comptes clients	115	62	102	75
Autres provisions pour dépréciation	300	-	300	-
TOTAL	5 828	1 477	871	6 434
Dotations et reprises :				
D'exploitation	-	205	444	-
Financières	-	522	43	-
Exceptionnelles	-	750	384	-

(*) Les reprises de l'exercice s'élevaient à 871 milliers dont 200 milliers d'euros non utilisés.

154

ÉTAT DES DETTES

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
• à 1 an maximum à l'origine	8 540	8 540	-	-
• à plus de 1 an à l'origine (1)	35 913	7 956	20 014	7 943
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	816	816	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 869	9 869	-	-
Personnel et comptes rattachés	4 854	4 854	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	3 270	3 270	-	-
État : impôts sur les bénéfices	123	123	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	596	596	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 190	1 190	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	773	773	-	-
Groupe et associés (2)	16 502	16 502	-	-
Autres dettes	123	123	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	82 569	54 612	20 014	7 943
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 547			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(En milliers d'euros)

Postes	2013/2014	2012
Participations	28 992	16 245
Créances rattachées à des participations	2 077	1 483
Créances clients et comptes rattachés	3 067	4 030
Autres créances	8 006	7 789
Comptes fournisseurs et comptes rattachés	2 489	4 251
Autres dettes	16 502	9 980
Autres produits financiers	87	60
Charges financières	101	54
Charges exceptionnelles	600	490

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	59 511
Distribution de dividendes	(1 234)
Dividendes sur propres actions	21
Subventions d'investissement	15
Provisions réglementées	520
Résultat net comptable de l'exercice	6 180
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	65 013

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Emplois :		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1 213	1 299
Acquisitions :		
• d'immobilisations incorporelles	277	239
• d'immobilisations corporelles	11 423	10 131
• d'immobilisations financières	13 346	445
Diminution des dettes financières à plus d'un an	10 547	6 570
Variations des comptes courants	-	-
TOTAL EMPLOIS	36 806	18 684
Ressources :		
Capacité d'autofinancement nette	12 046	8 649
Cessions :		
• d'immobilisations incorporelles	-	-
• d'immobilisations corporelles	71	67
• ou réductions d'immobilisations financières	-	-
Augmentation nette des capitaux propres	-	-
Variations des comptes courants	6 625	4 247
Augmentation des dettes financières à plus d'un an	18 508	10 611
Subventions	78	-
TOTAL RESSOURCES	37 328	23 575
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	522	4 891

156

(En milliers d'euros)	2013/2014		2012	
	Dégagement	Besoin	Dégagement	Besoin
Variation des actifs :				
Stocks et en-cours	-	3 908	2 450	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Comptes clients et comptes rattachés	8 275	-	1 780	-
Autres créances	176	-	-	429
Comptes de régularisation	-	117	119	-
Variation des dettes :				
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	5 418	405	-
Dettes fiscales et sociales	1 060	-	-	15
Autres dettes	-	804	-	127
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAUX	9 511	10 247	4 754	571
I - Besoins en fonds de roulement	-	736	4 183	-
II - Variation nette trésorerie	214	-	-	9 074
Variation du fonds de roulement net global	-	522	-	4 891

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	2013/2014	%	2012	%
Ventes de marchandises	53 500	100	40 356	100
- Coût d'achat des marchandises	35 763	67	26 367	65
MARGE COMMERCIALE	17 737	33	13 989	35
Production vendue	108 710	67	87 075	68
+ Production stockée	1 175	-	9	-
- Destockage de production	121	-	47	-
+ Production immobilisée	-	-	26	-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	109 764	67	87 062	68
PRODUCTION + VENTES	163 264	100	127 418	100
- Coût d'achat des marchandises	35 763	22	26 367	20
- Consommation en provenance de tiers	65 489	40	53 853	42
VALEUR AJOUTÉE	62 011	38	47 198	37
+ Subventions d'exploitation	13	-	11	-
- Impôts et taxes	3 095	2	2 188	2
- Charges de personnel	44 125	27	33 559	26
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 804	9	11 462	9
+ Reprises, transfert charges	1 486	1	1 156	1
+ Autres produits	4	-	2	-
- Amortissements, dépréciations, provisions	5 489	3	4 017	3
- Autres charges	288	-	238	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 518	6	8 365	7
+ Quote-part opérations en commun	-	-	-	-
+ Produits financiers	1 267	1	863	1
- Quote-part opérations en commun	-	-	-	-
- Charges financières	2 188	1	1 173	1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	9 597	6	8 056	6
Produits exceptionnels	836	-	436	-
- Charges exceptionnelles	1 773	1	1 132	1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(937)	(1)	(697)	(1)
- Participation des salariés	598	-	567	-
- Impôt sur les bénéfices	1 882	1	2 217	2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 180	4	4 575	4
Produits de cessions d'éléments d'actif	71	-	67	-
- Valeur comptable des éléments cédés	111	-	159	-
PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS	(40)	-	(92)	-

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 MARS 2014

(En euros)

TITRES DE PARTICIPATION	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Sociétés françaises :		
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	1 449 971	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2 525 924	-
S.A.S. BEIRENS	3 636 501	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	3 524 451	-
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A. LES BOIS CHAUDS DU BERRY	8 010	-
Sociétés étrangères :		
S.A. POUJOULAT (Belgique)	2 715 369	-
POUJOULAT BV (Pays-Bas)	42 180	-
POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni)	415 300	-
POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)	778 577	-
POUJOULAT BACA (Turquie)	230 609	-
POUJOULAT GmbH (Allemagne)	575 001	-
VL STAAL a/s (Danemark)	12 500 000	-
Autres Titres :		
Actions propres	221 765	1 569 469

D - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2014

Les chiffres d'affaires et résultats communiqués ci-dessous correspondent à la période 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014 (15 mois).

(En euros)	Réserves et report avant affectation des résultats		Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société mère au cours de l'exercice
	Capital	(1)			(2)	(1) + (2)					
TAUX DE CONVERSION UTILISÉ	Taux historique	Taux de clôture	Taux de clôture						Taux moyen	Taux de clôture	
Filiales :											
S.A. POUJOLAT (Belgique)	1 325 000	77 504	1 402 504	98,18	2 715 369	2 715 369	-	-	0	(764)	-
POUJOLAT BV (Pays-Bas)	18 151	257 065	275 216	90	42 180	42 180	175 010	-	1 807 235	17 585	-
POUJOLAT GmbH (Allemagne)	600 000	(1 169 594)	(569 594)	100	575 001	575 001	1 799 039	1 433 766	6 969 713	(143 981)	-
POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni)	422 894	(250 305)	172 589	98,74	415 300	415 300	1 902 045	-	7 717 059	45 895	-
VL STAAL a/s (Danemark)	134 099	4 917 553	5 051 652	100	12 500 000	12 500 000	-	-	21 067 407	1 593 735	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE											
885 550 285 (France - 42)	1 500 000	8 504 500	10 004 500	99,99	1 449 971	1 449 971	-	-	14 712 229	1 414 849	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT											
382 431 377 (France - 59)	1 350 000	9 037 423	10 387 423	99,75	2 525 924	2 525 924	-	-	30 497 945	1 347 594	-
S.A.S. BEIRENS											
343 261 129 (France - 36)	1 500 000	5 585 194	7 085 194	99,99	3 636 501	3 636 501	200 338	-	32 218 833	1 547 788	-
POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne)	1141 512	(1 050 998)	90 514	100	1128 577	778 577	706 193	350 000	2 696 948	(460 182)	-
POUJOLAT BACA (Turquie)	923 026	(817 669)	105 357	50,64	430 609	230 609	1112 141	400 000	1 307 166	(370 634)	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES											
497 870 261 (France - 79)	705 000	5 814 082	6 519 082	78,70	3 524 451	3 524 451	-	3 000 000	40 235 954	177 594	-
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES											
522 684 919 (France - 79)	50 000	(70 147)	(20 147)	97	48 500	-	-	-	111 371	(4 309)	-

Rappel des cours de change au 31 mars 2014 pour les pays hors zone euro :

Royaume-Uni : 1 euro = 0,8282 GBP

Pologne : 1 euro = 4,1719 PLN

Turquie : 1 euro = 2,9693 TRY

Danemark : 1 euro = 7,4659 DKK



RAPPORT

du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Mars 2014, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

161

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

Fait à PARIS,
Le 26 Juin 2014



RAPPORT

des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société POUJOLAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Cinq goodwill sont inscrits à l'actif pour un montant net global de 9 209 milliers d'euros. Ces valeurs font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note XVIII de l'annexe.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2014
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRUPE Y Audit
Alain PÉROT

SARL CHARRIER-BILLON CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON



RAPPORT

des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société POUJOULAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2014
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Atain PÉROT

SARL CHARRIER-BILLON CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON



RAPPORT SPÉCIAL

des Commissaires aux Comptes

sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1.1 - AVEC LA SOCIÉTÉ POUJOLAT BACA

Date d'autorisation du conseil de surveillance :
17 décembre 2013

- **Personne concernée :** Monsieur Frédéric COIRIER
- **Nature et objet :**
Abandon de créances sans clause de retour à meilleure fortune.
- **Modalités :**
Le montant de l'abandon s'élève à 250 000 euros.

1.2 - AVEC LA SOCIÉTÉ POUJOLAT Sp. z o.o.

Date d'autorisation du Conseil de Surveillance :
17 décembre 2013

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Frédéric COIRIER
 - Monsieur Philippe BULLIER
- **Nature et objet :**
Abandon de créances sans clause de retour à meilleure fortune.
- **Modalités :**
Le montant de l'abandon s'élève à 350 000 euros.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 - AVEC MONSIEUR YVES COIRIER

- **Nature et objet :** Location de bureau
- **Modalités :**
Monsieur Yves COIRIER loue à votre Société un bureau dont il est propriétaire, sis 7 rue Roy à PARIS (75008).

Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 17 606 euros.

165

2.2 - AVEC LA SOCIÉTÉ SOPREG

- **Nature et objet :**
Assistance gestion et refacturation de frais.
- **Modalités :**
La société SOPREG a facturé à votre Société des prestations de services et des frais, au titre de l'exercice de 15 mois clos au 31 mars 2014, pour un montant global hors taxes de 460 310 euros.

2.3 - AVEC LA SOCIÉTÉ STAGE

- **Nature et objet :**
Prestations de services et refacturation de frais.
- **Modalités :**
La société STAGE a facturé à votre société des prestations de services et des frais, au titre de l'exercice de 15 mois clos au 31 mars 2014, pour un montant global hors taxes de 168 154 euros.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2014
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Alain PÉROT

SARL CHARRIER-BILLON CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON



TEXTE DES RÉSOLUTIONS

proposées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire
Annuelle et Extraordinaire du 5 septembre 2014

ORDRE DU JOUR :

I - À TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par le Directoire
- Rapport de gestion du Groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2014, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des dites conventions
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance
- Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses

II - À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires
- Augmentation du capital social au profit des salariés
- Suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés

I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 175 467 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 6 180 032,59 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 6 180 032,59 euros
Auquel s'ajoute :
Le report à nouveau antérieur 41 061,49 euros
pour former un bénéfice distribuable de ... 6 221 094,08 euros

À titre de dividendes aux actionnaires 1 410 480,00 euros
soit 0,72 euro par action

Au compte « Autres Réserves » : 4 780 000,00 euros
Au compte « Report à Nouveau » : 30 614,08 euros

**dont réserve spéciale art. 238bis AB (46 000 €).*

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2014 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 410 480,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé aux actionnaires que depuis le 1^{er} Janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30 septembre 2014 déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

• **Exercice clos le 31 Décembre 2010 :**

1 322 325,00 euros, soit 2,70 euros par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % = 1 322 325,00 euros

• **Exercice clos le 31 Décembre 2011 :**

1 322 325,00 euros, soit 2,70 euros par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % = 1 322 325,00 euros

• **Exercice clos le 31 Décembre 2012 :**

1 234 170,00 euros, soit 0,63 euro par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % = 1 234 170,00 euros

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance à la somme de 84 250 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur André PRUNIER, né le 21 Février 1952 à NIORT (79), de nationalité Française, demeurant 206 Rue de l'Ouchette à 79460 MAGNE, en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance, pour une période de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Questions diverses (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités).

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
2. Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée,
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence : Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros,
4. En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :
 - a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délégué au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2. Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la résolution ci-dessus.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TROISIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier; durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délégué au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

2. Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Le montant global, prime d'émission incluse des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros, étant précisé que le montant nominal sera en outre limité à 20 % du capital par an.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires décidées en application des Première à Troisième Résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

CINQUIÈME RÉOLUTION

*Augmentation du capital social au profit des salariés ;
Suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés.*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- décide que le Directoire dispose d'un délai maximum de vingt-six (26) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autorise le Directoire à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'Assemblée Générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 360 000 euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

SIXIÈME RÉOLUTION

Procuration pour effectuer les formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

105	ACTIONS POUJOLAT
106	MESSAGE DU PRÉSIDENT <i>du Conseil de Surveillance</i>
107	RAPPORT DE GESTION <i>du Groupe et de POUJOLAT S.A.</i>
107	A - Rapport de gestion du Groupe
109	B - Rapport de gestion de POUJOLAT S.A.
121	RÉSULTATS FINANCIERS <i>des 5 derniers exercices</i>
122	COMPTES CONSOLIDÉS <i>du groupe POUJOLAT</i>
122	A - Compte de résultat consolidé
123	B - État de la situation financière consolidée
124	C - Tableau des flux de trésorerie consolidés
125	D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés
125	E - État du résultat global consolidé
126	F - Notes annexes aux états financiers consolidés
144	COMPTES SOCIAUX <i>de POUJOLAT S.A.</i>
144	A - Compte de résultat
146	B - Bilan
148	C - Annexe des comptes sociaux
159	D - Tableau des filiales et participations
161	RAPPORT <i>du Conseil de Surveillance</i>
162	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES <i>sur les comptes consolidés</i>
163	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES <i>sur les comptes annuels</i>
164	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES <i>sur les conventions réglementées</i>
166	TEXTE DES RÉSOLUTIONS <i>proposées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire</i>

Contact

FRÉDÉRIC COIRIER

Président du Directoire
Chairman of the Board

- Par téléphone / *By phone*
Tel. : +33 (0)1 45 22 86 31
Fax : +33 (0)1 43 87 89 91
- Par courrier / *By mail*
S.A.S. SOPREG (Holding d'animation)
7, rue Roy - 75008 PARIS
- Par internet / *By internet*
finance@poujoulat.fr
www.poujoulat.fr

Information

Les actionnaires peuvent retrouver régulièrement le groupe Poujoulat dans la presse économique et financière pour la communication des résultats semestriels, des résultats annuels et des chiffres d'affaires. Les communiqués de presse sont disponibles sur www.poujoulat.fr

Shareholders can see the Poujoulat group regularly in the business and financial newspapers with the communication of half-yearly income statements, annual income statements and turnover figures. Press releases are available on www.poujoulat.fr

Siège social Headquarters

POUJOLAT S.A.

CS 50016
79270 Saint-Symphorien
Tel. : +33 (0)5 49 04 40 40
Fax : +33 (0)5 49 04 40 00
www.poujoulat.fr

- Certifié ISO 14001 *certified*
- Poujoulat est membre de :
Poujoulat is a member of:



Commissaires aux Comptes Auditors

*Membres de la Compagnie Régionale de Poitiers
Members of the Poitiers Regional Order*

- **ALAIN PÉROT
GROUPE Y AUDIT**

Société d'expertise comptable et
de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors

Technopole Venise Verte - B.P. 8421
Avenue Salvador Allende - Voie Euclide
79024 Niort cedex 9

- **JEAN-YVES BILLON
CHARRIER-BILLON CONSULTANTS**

Société d'expertise comptable et
de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors

39, rue Denis Papin - BP 81 830
Le Château d'Olonne
85118 Les Sables-d'Olonne cedex